

Compte rendu du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

Séance du 10 juillet 2020

Le dix juillet deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents :

Mesdames Pascale BORIE, Hélène CHARMETTE, Jeannine CHAVE, Coraline NOUYRIGAT,
Messieurs Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Gaëtan CHARMETTE, Francis CHEVALIER

Excusés :

Gilbert MULLET (pouvoir à CHAVE Jeannine)
Germaine TRACOL
Christine HASSE

Secrétaire de séance :

CHAVE Jeannine, 2ème adjointe

Le maire ouvre la séance à 20h et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tous points.

1. Désignation du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales.

PV de désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, les résultats sont les suivants :

Nb de délégués à élire : 1

Nb de suppléants à élire : 3

Election du délégué :

Germaine TRACOL est élue au 1^{er} tour, avec 9 suffrages.

Election des suppléants :

Pascale BORIE est élue au 1^{er} tour, avec 9 suffrages.

Jérôme CHAIX est élu au 1^{er} tour, avec 9 suffrages.

Francis CHEVALIER est élu au 1^{er} tour, avec 7 suffrages.